

## REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN « Dessine ton océan idéal »

### **1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE :**

Carrefour, immatriculée sous le numéro RCS : 451 321 335, dont le siège social se situe 102 avenue de Paris, 91300 Massy, organise un jeu concours basé sur le dispositif de «Quiz Viral», gratuit et sans obligation d'achat et nommé « Le concours de dessin».

Ce Jeu est ouvert à toutes personnes physiques qui résident en France métropolitaine et Corse comprise, porteur de la carte du Carrefour Kid's Club, à l'exception des personnes ayant participé à l'élaboration du jeu et de leurs familles respectives vivant sous le même toit.

Ce Jeu est régi par la loi française. Le simple fait pour un mineur de participer au Jeu implique qu'un accord parental préalable daté et écrit lui a été donné.

### **2. DATE et PARTICIPANTS**

Le Jeu débutera le 12 Février 2014 à 10h00 et se clôturera le 2 Mars 2014 à minuit (date de fin de la collecte des dessins). Il sera accessible à partir de l'adresse internet <http://www.carrefourkidsclub.fr/jeux-concours-dessin/dessine-ton-ocean-ideal>

Ce Jeu est réservé uniquement aux Internautes porteurs de la carte du Carrefour Kid's Club. Il exclut les personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception ou à la réalisation ainsi que les membres de leurs familles proches. Il est précisé qu'une personne est identifiée par ses : nom, prénom, adresse e-mail, date de naissance, numéro de téléphone et son adresse postale complète. En cas de contestation, seuls les listings de Carrefour (ci après dénommée « la société organisatrice ») feront foi.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

### **3. DEROULEMENT DU JEU**

Le jeu se déroule comme suit :

- Le joueur se connecte sur l'adresse <http://www.carrefourkidsclub.fr/jeux-concours-dessin/dessine-ton-ocean-ideal> entre le 12/02/2014 à 10h00 et le 02/03/2014 à minuit (date de fin de la collecte des dessins).
- Après s'être inscrit et avoir pris connaissance des modalités de participation, il est invité à envoyer un dessin au carrefour kids club en respectant le thème « Dessine ton océan idéal »
- Le joueur peut déposer seulement un dessin.
- Après une phase de sélection par la société organisatrice, les résultats seront affichés sur le site <http://www.carrefourkidsclub.fr/jeux-concours-dessin/dessine-ton-ocean-ideal>
- Les membres du Carrefour Kids Club pourront voter en donnant une note aux dessins
- Un classement des participants sera établi selon les notes attribuées

En cas d'incident technique empêchant le participant de participer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables du préjudice qui en découlerait pour les participants.

Une même personne ne pourra participer qu'une fois au concours de dessin « Dessine ton océan idéal ». Il ne sera en conséquence attribué qu'un seul prix par participant. Par "participant", il faut entendre les membres d'une même famille résidant à la même adresse et portant le même nom.

#### **4. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. La société organisatrice tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture du Jeu. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Le participant, s'il est gagnant, autorise la société organisatrice du Jeu à utiliser à titre indicatif, son nom, prénom, son numéro de téléphone, son adresse e-mail, son adresse postale complète sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix. Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu. Au terme du Jeu, et, en application des dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander que ses coordonnées soient radiées de cette liste, en écrivant à :

Carrefour Kid's Club  
102 avenue de Paris  
91300 Massy

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du Jeu.

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'étude Maître COHEN-SKALLI-HOBA, huissier de justice située, 29 Bd Jean JAURES-BP 42, 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com> et sur le site de l'Organisateur [www.carrefourkidsclub.fr](http://www.carrefourkidsclub.fr).

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante :

Carrefour Kid's Club  
102 avenue de Paris  
91300 Massy

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

#### **5. REGLES DU JEU:**

Une fois enregistré, le joueur porteur de la carte du Carrefour Kid's Club ne peut jouer qu'une seule et unique fois. Pour cela il doit après s'être inscrit et avoir créé un compte sur le site Internet de la société organisatrice, et avoir rempli tous les champs d'informations obligatoires. Le joueur doit automatiquement valider l'envoi de son dessin.

##### Phase 1 : Collecte de dessins

*Du 12/02/14 (mise en ligne) au 02/03/14*

La collecte des dessins se fait dans un espace spécialement dédié au concours :

<http://www.carrefourkidsclub.fr/jeux-concours-dessin/dessine-ton-ocean-ideal>. Cela permettra d'informer les participants du règlement et des conditions de participation.

Un formulaire de dépôt des dessins sera prévu pour que les participants puissent envoyer leur dessin et entrer leurs coordonnées. Un e-mail automatique spécial pour confirmation de la réception du dessin dans le cadre du concours sera envoyé.

## Phase 2 : Votes

*Du 03/03/14 au 16/03/14*

Une fois la phase de collecte clôturée, Carrefour sélectionne et met en ligne les dessins pour le vote des membres du Carrefour Kids Club.

La sélection s'effectue pour vérifier que les éléments envoyés correspondent bien à un dessin et respecte le thème « Dessine ton océan idéal ». Les photos et tout autre élément non dessinés ne seront pas acceptés.

Les membres du Carrefour Kids Club pourront attribuer une note aux dessins (1 à 5 étoiles). Les internautes auront le droit à un seul vote par dessin.

## Phase 3 : Résultats

*Le 17/03/14*

Le classement des participants est mis en ligne. Il est établi selon les notes données à chaque dessin. Les participants pourront connaître leur positionnement dans le classement.

154 participants recevront un lot :

- Les 4 premiers recevront des entrées pour l'aquarium Nausicaa
- Les 20 suivants recevront un livre 3D Les petits juniors à la mer
- Tous les autres participants seront soumis à un tirage au sort : 130 recevront un lot surprise

## **6. LES PRIX :**

Sur le présent concours, les lots suivants sont mis en jeu :

Dotations :

- 4 lots de 4 places (2 places adultes + 2 places enfants (3-12 ans) au prix unitaire de 62,20€ TTC
- 20 livres 3D Les petits juniors à la mer au prix unitaire de 7,95€ TTC
- 130 lots surprises composés de 230 goodies :
  - 20 mini jeux de carte MSC au prix unitaire de 5 € TTC
  - 10 sacs en coton MSC au prix unitaire de 10€ TTC
  - 100 stylos MSC au prix unitaire de 2€ TTC
  - 100 cartes postales MSC au prix unitaire de 1€ TTC

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Il ne sera attribué qu'un seul prix par participant. Le prix est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne. Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra en aucun cas être remboursé ou échangé. L'organisateur se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer le prix par des dotations au moins équivalentes en termes de caractéristiques à ceux qui sont visualisés sur la page présentant le Jeu, sans que le gagnant ne puisse prétendre à aucune indemnité de ce fait. En cas de non-attribution d'une dotation pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, la dotation ne sera pas remise en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Le gagnant sera contacté soit par courrier électronique pour vérification de ses coordonnées. Si l'adresse postale n'est pas valide, ou si le participant ne se manifeste pas suite au courrier électronique envoyé dans un délai de 15 jours, son gain sera perdu.

Le gagnant sera contacté après Tirage au sort effectué.

## **7. VERIFICATIONS**

Les participants autorisent la société organisatrice à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile. Toute indication fautive entraînera l'élimination du participant, de même que les participations multiples avérées.

## **8. REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais. Le remboursement est fixé à 50 centimes. Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site : [www.carrefourkidsclub.fr](http://www.carrefourkidsclub.fr) et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le cas échéant, la demande de remboursement doit être adressée par courrier à :

Carrefour Kid's Club  
102 avenue de Paris  
91300 Massy

Cette demande doit être accompagnée d'un RIB, d'un justificatif d'abonnement Internet, d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion et d'une copie d'une pièce d'identité, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse postale). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

## **9. CONNEXION ET UTILISATION**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Carrefour décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Carrefour ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion du jeu. La connexion de toute personne au site et la participation des participants au jeu proposé sur le site se fait sous leur entière responsabilité. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Carrefour interdit tout participant de modifier le dispositif du jeu par quelque procédé que ce soit, en vue notamment de changer l'issue d'une partie ou d'en modifier les résultats. A cet égard, Carrefour se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. Carrefour se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le présent règlement.

Les participants acceptent et reconnaissent que leurs performances peuvent être liées aux contraintes de leur machine.

#### **10. LITIGES ET RESPONSABILITES**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Carrefour tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord via [DEPOTJEUX.com](http://DEPOTJEUX.com) avec la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. Carrefour se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de l'article VI. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer cette clause du règlement, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Carrefour se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur et de l'ensemble des filleuls. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Carrefour se réserve le droit d'éliminer un candidat dans le cas de dysfonctionnements techniques.

De même elle se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

Toutefois, toute modification éventuelle du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant déposé via [DEPOTJEUX.com](http://DEPOTJEUX.com) auprès de l'étude Maître COHEN-SKALLI-HOBA, huissier de justice située, 29 Bd Jean JAURES-BP 42, 93401 SAINT-OUEN CEDEX, avenant qui devra être communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande du dit règlement.

La loi qui s'applique est la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires de Paris.